

## **COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

### **PROCÈS-VERBAL de la cinquième séance ordinaire du comité exécutif (2017-2018) tenue à La Prairie. Le 12 décembre 2017 à 19 h.**

#### **01.00 RECUEILLEMENT**

À 19 heures, madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

#### **02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 12 DÉCEMBRE À 19 HEURES AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M<sup>mes</sup> les commissaires

Claudine Caron-Lavigneur (2)  
Suzanne Gaudette (5)  
Margot Pagé (9)  
Sophia Plante, représentante du comité de parents  
Valérie Roy, représentante du comité de parents, niveau primaire  
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)  
Stéphane Bessette (1)  
Stéphane Desjardins (8)  
André Dugas (7)  
Cédric Fontaine (6)  
Tommy Gaulin, représentant EHDA  
Didier Jeanson, représentant du comité de parents, niveau secondaire  
Martin Viau (3) (Arrive à 19 h 02)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

AINSI QUE :

M<sup>mes</sup> Kathlyn Morel, directrice générale  
Germen Brière, directrice du Service des ressources financières  
Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

MM. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint  
François Jannelle, directeur général adjoint  
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles  
Sylvain Petit, directeur général adjoint (par intérim)

ABSENCE :

M. Alain Lemieux (11)

#### **03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler.

**04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

09.01 Liste des comptes – Validation

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

10.01 Renouvellement de l'entente – Collecte, transport et traitement des matières recyclables dans les écoles de la CSDGS par la MRC de Roussillon (documentation jointe)

10.02 Contrat de service pour les deux imprimantes de marque Kodak au centre de reprographie (documentation jointe)

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT**

Rien à signaler.

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Tommy Gaulin, commissaire

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

Rien à signaler.

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

Rien à signaler.

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**09.01 LISTE DES COMPTES – Validation**

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, confirme ne pas avoir eu de question relativement aux comptes payés pour la période commençant le 5 novembre 2017 et se terminant le 2 décembre 2017.

C.E.-3706-12-17

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**10.01 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES ÉCOLES DE LA CSDGS PAR LA MRC DE ROUSSILLON (DOCUMENTATION JOINTE)**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries a demandé à la Municipalité régionale de comté de Roussillon d'intégrer à la collecte municipale des matières recyclables, la plupart de ses établissements sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du conseil de la Municipalité de comté de Roussillon.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries confirme à la Municipalité régionale de comté de Roussillon son engagement à respecter les conditions de l'entente pour la collecte, transport et traitement des matières recyclables dans les écoles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries par la MRC de Roussillon pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Que la présidente du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

À 19 h 02, monsieur Martin Viau, commissaire, prend son siège.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-3707-12-17

**10.02 CONTRAT DE SERVICE POUR LES DEUX IMPRIMANTES DE MARQUE KODAK AU CENTRE DE REPROGRAPHIE**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le coût d'acquisition des deux (2) imprimantes Kodak du centre de reprographie de

la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries est amorti ;

CONSIDÉRANT que les deux (2) imprimantes Kodak répondent à nos besoins actuels de production ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des ressources matérielles ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

d'octroyer le contrat de service pour l'entretien de deux (2) imprimantes Kodak du centre de reprographie à la Place La Citière à **Kodak ULC**, de Burnaby en Colombie-Britannique, pour un prix unitaire de **0,0065 \$** (avant taxes (**0,0075 \$** taxes incluses) pour une période de douze (12) mois, soit du 13 décembre 2017 au 31 décembre 2018 ;

D'autoriser le remplacement d'un serveur au coût de **17 604,00 \$** avant taxes (20 240,20 \$ taxes incluses).

Que la présidente du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

Rien à signaler.

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE**

Rien à signaler.

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

Rien à signaler.

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Rien à signaler.

C.E.-3707-12-17a

**15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 07,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Présidence de la séance

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

1322  
S:\510\SG\1000\_Administration\_generale\1320\_CEX\1321\_PV\2017-2018\5. 12 décembre 2017 - 1322.doc